

RAPPORT N°18

.....  
**SIGNATURE DE LA CONVENTION « OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE »**

M. le Président expose :

En février 2019, la communauté de communes et la commune d'Ambert se sont engagées dans le dispositif d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

L'ORT vise à consolider la fonction de centralité de la ville-centre de l'intercommunalité et doit faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et de manière plus globale le tissu urbain pour créer un cadre attractif.

L'opération doit être co-portée et co-élaborée par la ville-centre et l'EPCI. Le Parc Naturel Régional Livradois Forez a été sollicité pour coordonner et écrire la convention. La commune d'Ambert a recruté au 1<sup>er</sup> Décembre 2019 un chargé de mission centre-bourg pour coordonner le dispositif.

L'ORT se matérialise sous la forme d'une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale Ambert, l'État et ses établissements publics, et toutes personnes publiques ou privées susceptibles d'apporter leur soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Quatre enjeux sont développés dans le cadre de l'ORT :

- La stratégie commerciale avec la valorisation des rez-de-chaussée ;
- La stratégie résidentielle en réinvestissant le bâti ;
- La stratégie mobilité en développant des alternatives à l'automobile ;
- La stratégie culture et tourisme.

Chaque enjeu fait l'objet de plusieurs actions portées par différentes partenaires.

Le projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention de l'ORT ;
- d'autoriser le Président de la communauté de communes à signer la convention définitive avec l'ensemble des partenaires ainsi que tous les documents et actes administratifs et financiers afférents à ce dispositif et à son exécution.